

LES REVALORISATIONS SALARIALES € SONT ACTEES AU BUDGET 2010 !

2004 : Protocoles initiés et obtenus par ALLIANCE, syndicat majoritaire 2003-2006...

2008 : Protocoles signés seul par ALLIANCE...

2010 : ALLIANCE continue son action...



... POUR LA POURSUITE DE LA REVALORISATION DU POUVOIR D'ACHAT DES GRADES ET DES GARDIENS !

2^{ème} phase de la revalorisation de l'I.S.S.P. portée à 26%

Revalorisation de l'Allocation de Maîtrise : + 220 €

Revalorisation de l'Indemnité de fidélisation : + 200 €

Revalorisation de l'I.C.S.S. pour Versailles, Service Centraux et la Corse

Création de 460 postes de Majors et 175 emplois RULP

CATEGORIE B

ALLIANCE souhaite la poursuite immédiate des discussions !

*Le Ministre nous précise : « Dans un souci de rapprochement
consensuel des points de vue et d'écoute attentive de vos
propositions... »*

**Un budget provisionnel sera prévu pour engager la réforme de la catégorie B
pour notre corps**

LA DEFENSE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT C'EST NOTRE COMBAT

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Ministre

Paris, le 15 OCT. 2009



Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu participer à la rencontre, tenue le 5 octobre dernier, que j'avais proposée à l'ensemble des organisations représentatives du ministère afin de leur présenter le projet de budget pour l'année 2010, ce dont je tenais à vous remercier.

Lors de mon intervention, j'ai eu l'occasion de rappeler les données fortes qui ont entouré l'élaboration de ce budget mais également les objectifs qu'il permet de poursuivre ainsi que les mesures favorables aux agents du ministère qu'il contient.

Pour la police nationale dans son ensemble, il nous faut répondre à quatre objectifs majeurs, à savoir :

- Poursuivre la réforme des corps et carrières.
- Accompagner les évolutions structurelles.
- Mieux prendre en compte la valeur professionnelle et la performance dans la rémunération des cadres.
- Accompagner la fusion des corps de personnels administratifs des catégories B et C au 1^{er} janvier 2010.

Ainsi, sans revenir sur les mesures catégorielles décidées au plan interministériel, je souhaite appeler toutefois votre attention sur les conséquences de la publication d'ici la fin de l'année du décret sur la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie B. Les ministères devront appliquer cette nouvelle grille avant la fin de l'année 2011. Et je souhaite que le ministère de l'intérieur y prenne toute sa part.

Comme je vous l'ai écrit récemment, des discussions sur la grille des gradés et gardiens de la paix vont reprendre avec la DAPN dans un souci de rapprochement consensuel des points de vue et d'écoute attentive de vos propositions. A ce titre dans l'enveloppe catégorielle pour 2010, j'envisage qu'une provision soit prévue pour engager la réforme de la catégorie B.

Pour les autres mesures proposées au ministère et comme je m'y étais engagé, je vais vous présenter la majorité d'entre elles qui concerneront en 2010 les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application.

Suite aux protocoles d'accord des 14 et 22 octobre 2008, j'ai mis en œuvre les évolutions statutaires nécessaires, afin de renforcer les mesures de fidélisation des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application, notamment à travers la réforme du concours d'accès au corps (concours national à affectation régionale), mais également en favorisant les avancements des agents d'Ile-de-France affectés en secteurs et unités d'encadrement prioritaires.

Ces mesures trouvent, pour chacun des gradés et gardiens de la paix, une traduction immédiate et concrète au niveau de leurs salaires.

Tout d'abord, la sixième tranche de la revalorisation indiciaire, figurant au protocole corps et carrières du 17 juin 2004, correspondra aux nouvelles responsabilités exercées au sein de la police nationale par ces agents.

En outre, comme convenu par le protocole d'accord du 22 octobre 2008, la deuxième phase de revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales de police (ISSP) portera cette indemnité à 26% du traitement indiciaire, en deux temps (+ 0,5%, le 1er janvier 2010, + 0,5 %, le 1er juillet 2010).

Par ailleurs, la revalorisation de l'allocation de maîtrise du corps d'encadrement et d'application, également prévue par le protocole d'accord du 14 octobre 2008, sera poursuivie en 2010, par une augmentation de 220 €, ce qui permettra de porter l'allocation à 2635 €.

Il en sera de même pour l'indemnité de fidélisation qui sera augmentée de 200 € en 2010, au bénéfice des agents ayant au moins 7 ans de présence en Ile-de-France, soit un montant de 1205 €. Cette augmentation, entreprise en 2009, se poursuivra jusqu'en 2013.

De son côté, la revalorisation de l'indemnité compensatoire de sujétions spécifiques (ICSS), également prévue au protocole d'accord du 14 octobre 2008, se poursuivra pour les agents relevant du SGAP de Versailles et des services centraux. Elle s'élèvera à 1621 €. Une dernière augmentation, en 2011, la portera à 1740 €, à hauteur du régime des agents du SGAP de Paris et des départements de Corse.

Enfin, conformément aux objectifs poursuivis depuis le protocole d'accord du 17 juin 2004, le repyramidage du corps sera poursuivi en 2010, notamment par la création de 460 postes de brigadiers-majors et de 175 emplois fonctionnels de responsables locaux d'unités de police.

Formant le vœu que ces éléments vous auront apporté un éclairage utile, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et cordialement.



Brice HORTEFEUX

Monsieur Jean-Claude DELAGE

Secrétaire général

Alliance Police Nationale

43 rue Greneta

75002 PARIS